

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°156/2023

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	15 DECEMBRE 2023	15 DECEMBRE 2023
40	29	36		
<b>OBJET :</b> Désignation d'un nouveau représentant au sein de la Commission de Suivi de Site – Dépôt de munitions de Fontvieille				
<b>RESUME :</b> Suite à la démission de Monsieur Michel GALLE de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au sein de la Commission de Suivi de Site relative au Dépôt de munitions de Fontvieille.				

L'an deux mille vingt-trois,

le vingt-et-un décembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, Commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine

**ABSENTS :** MMES ET MM. CASTELLS CELINE – GARCIN-GOURILLON CHRISTINE – MARECHAL EDGARD ; MILAN Henri ;

**PROCURATIONS :**

- DE M. JACQUES ARNOUX A M. GERARD GARNIER ;
- DE MME ISABELLE PLAUD A MME MAGALI MISTRAL ;
- DE MME FLORINE BODY-BOUQUET A M. YVES FAVERJON ;
- DE MME ALINE PELISSIER A M. HERVE CHERUBINI ;
- DE M. JEAN-PIERRE FRICKER A MME MURIEL CHRETIEN
- DE M. BENJAMIN MORICELLY A MME MARIE-CHRISTINE UFFREN
- DE MME BEATRICE BLANCARD A M. JEAN-DENIS SANTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

Rapporteur : Hervé CHERUBINI

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2012, instituant la Commission de Suivi de Site pour le dépôt de munitions de Fontvieille ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

**Vu** délibération du conseil communautaire n°93/2020 en date du 16 septembre 2023 portant désignation de représentants au sein de la Commission de Suivi de Site – Dépôt de munitions de Fontvieille;

**Vu** le courrier de Monsieur Michel GALLE en date du 28 novembre 2023 portant notification à Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée des baux-Alpilles de sa volonté de mettre fin à ses fonctions de conseiller communautaire ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°153/2023 en date du 21 décembre 2023 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller communautaire ;

Monsieur le Président rappelle aux élus présents que, par arrêté en date du 28 novembre 2012, le Préfet des Bouches-du-Rhône a institué la Commission de Suivi de Site pour le dépôt de munitions de Fontvieille.

Monsieur le Président rappelle aux élus présents que par courrier en date du 07 juillet 2020, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a informé la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles de la nécessité de faire désigner par le Conseil communautaire un membre titulaire et un membre suppléant à cette Commission en vue de préparer son renouvellement. Monsieur le Président précise que les membres de cette Commission sont nommés pour une durée de cinq ans.

Par délibération du conseil communautaire n°93/2020 en date du 16 septembre 2023 ont été désignés :

- Monsieur Michel GALLE, en qualité de membre titulaire ;
- Madame Marion BISCIONE, en qualité de membre suppléant.

En raison de la démission de Monsieur Michel GALLE de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

### Délibère

**Article 1 : Désigne** comme membres représentants de la CCVBA à la Commission de Suivi de Site relative à l'exploitation du dépôt de munitions de Fontvieille :

- Monsieur Benoît HERTZ, en qualité de membre titulaire ;
- Madame Marion BISCIONE, en qualité de membre suppléant ;

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).